

tion et de la perte de ses droits à cause de la manipulation des bulletins de vote et des urnes de scrutin. C'est une question importante et grosse de conséquences; il faut écarter toute possibilité d'irrégularité.

M. POULIOT (Texte): Monsieur le président, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt l'éloquent discours que vient de prononcer l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett). Tout le monde respecte son intégrité, et tout ce que j'ai à dire, en réponse à son discours, c'est que, les "hoodlers", on ne les trouve pas de ce côté-ci de la Chambre.

M. EVANS: Pour répondre de nouveau au leader de l'opposition, il admettra, comme le Gouvernement, je crois, s'en rend compte, que la mesure vient un peu tard. Si cette disposition avait été prise il y a trois ou quatre ans, comme elle aurait dû l'être, elle aurait sauvé beaucoup de colons qui ont quitté leurs terres. Beaucoup d'entre eux ont sacrifié tout ce qu'ils possédaient; quelques-uns ont même abandonné des homesteads qui leur appartenaient en propre. Tout est parti. Ils ont dépensé le peu d'argent qu'ils avaient pour acheter de la semence et du matériel. D'après moi, ils ont un recours moral contre la nation, au même titre que ceux qui sont encore sur les lieux. On est d'accord sur le principe d'une nouvelle estimation. Il suffit de l'étendre un peu plus. Je voudrais que l'article 2 comprit ceux qui sont déjà partis, mais que peuvent encore profiter du système d'établissement agricole avec l'évaluation nouvelle.

M. MURPHY: Je n'ai que quelques brèves observations à formuler, mais c'est pour faire consigner mon attitude à l'égard de cette importante mesure législative plutôt que pour ajouter quoi que ce soit à ce qui a déjà été dit. C'est une question très importante pour une grande partie de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Il est probable que toutes les circonscriptions de l'Ouest souffrent aujourd'hui des mécomptes survenus dans cette entreprise d'établissement agricole des soldats; mais je crois que ma région s'en est ressentie plus que les autres. D'après moi, il y a longtemps qu'on aurait dû faire une nouvelle évaluation des terres occupées par les anciens combattants, qui se sont bâti un foyer sous l'empire de la loi d'établissement agricole. Cette nouvelle évaluation aurait dû être faite pas plus tard que deux ans après la baisse sensationnelle des valeurs immobilières. Je parle, bien entendu, en ce moment-ci des terres agricoles de l'Ouest, car je ne connais pas aussi bien la situation dans les autres parties du Canada.

Permettez-moi d'affirmer clairement au début que je ne suis pas en faveur du principe de la tutelle des pouvoirs publics. Depuis quelques années nous semblons avoir perdu, comme peuple, cette admirable qualité de ferme indépendance, cet esprit indomptable qui lui permettait de conquérir le pays sauvage et faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Il se produit au pays une tendance à faire supporter par l'Etat des responsabilités qui pourraient parfaitement bien être portées par les individus et si l'aide que ce projet de loi propose d'accorder était destinée à une autre catégorie d'individus que les anciens soldats, je m'y opposerais absolument. Cependant, je désire maintenant déclarer que j'accepte en tous points l'esprit de cette loi et cela pour trois raisons. Tout d'abord, il est indubitable que, dans certains cas, on a choisi des terres impropres à la culture, alors que d'autres terres ont été évaluées trop cher à cause de la canaillerie de certains individus qui ont trouvé moyen de faire partie de la commission qui a évalué les terres. Cela s'applique surtout à cette partie de ma circonscription dont je viens de parler. On a choisi, pour les anciens soldats, des terres qu'on n'aurait jamais dû choisir. Les terres sur lesquelles un grand nombre de soldats se sont établis n'auraient jamais dû être achetées. Ce n'est pas la faute du Gouvernement et non pas non plus la faute des colons, mais bien de certains individus qui, profitant de leur connaissance de la situation locale et du désir des soldats de s'établir en ont fait les victimes de leurs tours de coquins. Troisièmement, je favorise la résolution à cause de la grande dépréciation dans la valeur des terres. C'est vrai, non seulement pour les terres que les soldats-colons ont achetées de la commission, mais pour toutes, dans l'Ouest du Canada, et je suis convaincu que mes amis les progressistes approuveront mes paroles. Je puis dire qu'il s'est produit une baisse dans la valeur des terres en général comme il s'en est produite une dans la valeur des terres des soldats.

Les difficultés rencontrées par les soldats-colons et les autres sont cause que la situation est critique dans certaines municipalités de l'Ouest, parce qu'on a pris une grande quantité de terres incultes pour y établir les soldats. En conséquence, les municipalités ont dû dépenser pour la construction de routes, d'écoles et, quand beaucoup de ces soldats-colons ont été obligés d'abandonner leurs terres, elles sont revenues à la couronne et par conséquent ne sont pas imposables, et la perte de revenus en résultant embarrasse fort